

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Pablo Cruchon, Jean Batou, Jocelyne  
Haller, Pierre Vanek*

*Date de dépôt : 24 mai 2018*

## **Proposition de résolution** **Une enquête au-dessus de tout soupçon**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les contours « intrigants » d'un voyage « privé » du conseiller d'Etat Pierre Maudet et de sa famille, avec son chef de cabinet et un homme d'affaires à Abu Dhabi, fin novembre 2015 ;
- le renouvellement pour 7 ans par le conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève, le 23 mars 2016, d'une concession de services au sol à la société Dnata (Emirates Group), en dépit des nombreuses critiques formulées par les compagnies d'aviation et les salarié-e-s ;
- le rapport d'enquête de la brigade financière à propos de ce voyage, transmis au Ministère public le 21 août 2017 ;
- la procédure pénale ouverte par le Ministère public du chef d'acceptation d'un avantage (art. 322 sexies CP) ;
- la délégation par le Ministère public d'actes d'enquête à la police ;
- la nécessité d'établir, en excluant tout risque d'interférence, si Pierre Maudet ou son chef de cabinet, M. Patrick Baud-Lavigne, sont intervenus pour influencer sur une adjudication à l'Aéroport international de Genève ;
- la décision du Conseil d'Etat élu, le 22 mai, de confier la présidence, la responsabilité de l'aéroport et le département de la sécurité à Pierre Maudet,

invite le Conseil d'Etat

- à confier la présidence du département de la sécurité à un autre conseiller d'Etat que Pierre Maudet pendant la durée de l'enquête pénale en cours ;
- à confier la responsabilité de l'Aéroport international de Genève à un autre conseiller d'Etat que Pierre Maudet pendant la durée de l'enquête pénale en cours.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Du 24 au 30 novembre 2015, le conseiller d'Etat Pierre Maudet effectuait un voyage à Abu Dhabi et assistait à un Grand Prix de Formule 1. Lors de ce voyage, le conseiller d'Etat, accompagné de sa femme et de ses trois enfants, mais aussi de son chef de cabinet, M. Patrick Baud-Lavigne, et d'un entrepreneur genevo-libanais, M. Antoine Daher, a rencontré le prince héritier, Mohammed bin Zayed Al Nahyane, ainsi que le vice-président du Conseil et chef de la sécurité d'Abu Dhabi, Hazza bin Zayed Al Nahyane. Ces rencontres, ainsi que le recours au service du protocole de l'aéroport à l'aller et au retour, ont suscité des questionnements légitimes sur la nature dite « privée » du voyage.

Dans le même temps, l'Aéroport international de Genève (AIG) ouvrait des appels d'offres pour l'attribution des deux principales concessions des services au sol de Genève Aéroport. Les sociétés *Swissport* et *Dnata* (*Emirates Group*) ont brigué la reconduction de leur mandat pour 7 ans, et l'ont obtenue aux dépens de plusieurs challengers et ceci malgré les nombreuses critiques formulées à l'encontre de Dnata par les compagnies d'aviation, les syndicats et les salariés. Ce choix a été validé par le conseil d'administration de l'AIG dont M. Patrick Baud-Lavigne est membre, en date du 23 mars 2016. L'interrogation à propos des rôles de MM. Pierre Maudet et Patrick Baud-Lavigne dans cette adjudication est légitime et nécessite une clarification.

En mai 2016, M. Maudet écrivait au rédacteur en chef de *Radio Lac*, Raphaël Leroy, qu'il avait déboursé 4000 F pour son voyage, soit le coût qu'il estimait être celui d'un vol aller-retour en business class pour deux adultes et trois enfants de moins de 12 ans sur la compagnie *Etihad*. Depuis, il a précisé que ce voyage avait été offert par un discret donateur.

Un spécialiste vaudois de ce type de voyage, M. Steve Domenjoz, de l'agence SDF1, interrogé par *Radio Lac* le 17 mai dernier, estime le coût total aller-retour à Abu Dhabi en classe business pour un couple et trois enfants, avec une suite à l'*Emirates Palace* et des tickets VIP pour le Grand Prix, à 57 000 F, auxquels il faudrait ajouter quelque 12 000 F pour M. Patrick Baud-Lavigne, soit un total de près de 70 000 F à charge de discrets donateurs.

Ce voyage et ses contours « intrigants » ont amené à un rapport d'enquête de la brigade financière qui a été transmis au Ministère public en date du 21 août 2017. Celui-ci a ouvert une procédure pénale du chef d'acceptation d'un avantage (art. 322 sexies CP). Or, dans ce genre de cas, le Ministère public délègue des actes d'enquête à la police afin d'établir les faits. Vu l'importance de cette procédure du point de vue politique et moral, celle-ci doit pouvoir se dérouler de la manière la plus transparente et impartiale possible. Donner les meilleures conditions de réalisation à cette enquête est un devoir afin qu'aucun soupçon d'interférence ne puisse venir ternir les conclusions de la justice. Malheureusement, le Conseil d'Etat élu, en annonçant la répartition des départements, n'a pas pris la mesure de la situation et a confié à M. Pierre Maudet la présidence, la responsabilité de l'aéroport et le département de la sécurité.

Dans cette situation, la question de l'impartialité doit être posée. Comment garantir que la police puisse mener son enquête en toute liberté ? Comment assurer que les éventuels témoins travaillant à l'aéroport ou au département de la sécurité puissent s'exprimer librement et sans pression ?

Afin d'écartier tout soupçon et de favoriser une procédure réellement transparente et impartiale, les signataires de cette résolution invitent le Grand Conseil à demander au Conseil d'Etat de confier la présidence du département de la sécurité et la responsabilité de l'Aéroport international de Genève à un autre conseiller d'Etat que Pierre Maudet pendant la durée de l'enquête pénale en cours.

Au vu des différents éléments exposés ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à la présente résolution.